

## Liste des prestations avec frais à charge du locataire

Prestations	Montants
<b>Administratif</b>	
Frais de dossier et plaquettes	CHF 150.- à 250.-
Frais de renonciation tardive au bail	CHF 300.-
Demande d'attestation	CHF 20.-
Demande de copie de document	CHF 20.- à CHF 100.-
<b>Contentieux</b>	
Etablissement et envoi du 1er rappel	CHF 20.-
Etablissement d'une sommation (mise en demeure) avec menace de résiliation	CHF 50.-
<b>Contractuel</b>	
Modification du bail à la demande du locataire	CHF 25.-
Résiliation anticipée du bail par le locataire	CHF 300.- à 450.-
Etablissement d'un avenant demandé par le locataire	CHF 100.- à 150.-
Demande de sous-location par le locataire	CHF 150.- à 300.-
Demande de transfert de bail par le locataire	1% du loyer annuel, min. CHF 50.-
Demande d'échange d'appartement par le locataire	CHF 200.- à 300.- par bail
<b>Financier</b>	
Taxes postales et bancaires en cas de paiement par BVR	CHF 30.- par année
<b>Technique</b>	
Absence du locataire lors d'un état des lieux, nécessitant une nouvelle convocation	CHF 100.- à 200.-
Frais de suppression de raccordement à un télé-réseau	CHF 100.- à 200.-
Etablissement de clés supplémentaires ou remplacement plaquettes	CHF 20.- + frais effectifs fournisseur
Décompte de chauffage et frais accessoires	A charge du locataire selon la loi